



Descriptions d'organismes sans but lucratif

Organisme de bienfaisance enregistré : Organisation caritative, ou fondation publique ou privée enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). Un organisme de bienfaisance doit être établi au Canada; il doit être constitué et exploité à des fins de bienfaisance et consacrer ses ressources aux activités de bienfaisance.

Donataire reconnu : Organisation qui peut délivrer des reçus officiels pour les dons qu'elle reçoit de particuliers et d'entreprises (y compris des organismes de bienfaisance enregistrés).

Association canadienne de sport amateur : Association dont la raison d'être et la fonction exclusive sont la promotion du sport amateur à l'échelle du Canada. L'association a obtenu le statut de donataire reconnu de l'ARC.

Organisme sans but lucratif : Société, association ou club qui n'est pas un organisme de bienfaisance, mais qui a été établi et qui est en activité uniquement à des fins de bien-être collectif, d'amélioration de la vie citoyenne, de divertissement, de loisir ou à toute fin autre que le profit. Un organisme sans but lucratif n'est pas habilité à délivrer des reçus officiels pour des dons.

Entreprise sociale : Organisme qui utilise des stratégies commerciales ou d'affaires pour régler des problèmes sociaux, culturels, communautaires, économiques ou environnementaux plutôt que de maximiser les profits pour des intérêts privés. Une entreprise sociale peut être :

1. un organisme sans but lucratif;
2. un organisme de bienfaisance enregistré;
3. un organisme à but lucratif.*

* Les entreprises sociales à but lucratif ne sont pas admissibles au programme.